



**BNP PARIBAS**

**ASSEMBLEE  
GENERALE  
MIXTE**

**16 mai 2023**

## QUESTIONS ECRITES POSEES PAR MM. FRANÇOIS BIGNALET-CAZALET, ABDESSALEM DAY ET MILAN BOUCHET VALAT

### PREAMBULE

Le 24 février dernier, 600 scientifiques dont des auteurs et autrices du GIEC publiaient dans L'Obs une lettre ouverte à destination du Conseil d'administration de BNP Paribas, démontrant que les activités récentes de BNP n'étaient pas alignées avec l'Accord de Paris. Nous profitons donc de cette Assemblée générale pour vous interpellier à nouveau sur cet aspect. Les questions qui suivent ont été rédigées collectivement par des membres de Scientifiques en rébellion et plusieurs co-auteurs de rapports du GIEC : Christophe Cassou (climatologue, co-auteur du 6e rapport du GIEC), Jean-Pierre Gattuso (océanographe, co-auteur du 5e rapport et de deux rapports spéciaux du GIEC), Céline Guivarch (économiste, co-autrice du 6e rapport du GIEC), Jean Jouzel (climatologue, ex-vice-président du groupe scientifique du GIEC), Wolfgang Cramer (écologue, co-auteur du 6e rapport GIEC), Jean-Baptiste Sallée (climatologue, co-auteur du 6e rapport GIEC), Julia Steinberger (économiste, co-autrice du 6e rapport GIEC), Gonéri Le Cozannet (géographe, co-auteur du 6e rapport GIEC).

#### 1<sup>ère</sup> question :

Le consensus scientifique montre clairement que respecter l'Accord de Paris impose de laisser la majorité des énergies fossiles encore disponibles dans le sol, et de ne plus ouvrir de nouveaux gisements en dehors de ceux déjà en exploitation. Ainsi, l'Agence internationale de l'énergie a annoncé en 2021 qu'« il n'y a aucun besoin d'investir dans des nouvelles sources d'énergies fossiles dans notre trajectoire Net zéro » ; le groupe d'experts de haut niveau des Nations unies affirme dans son rapport de novembre 2022 que le « Net zéro est incompatible avec la poursuite des investissements dans les énergies fossiles » ; le dernier rapport du GIEC va également dans le même sens. **Reconnaissez-vous que l'on ne peut pas continuer à investir dans les fossiles pour respecter l'Accord de Paris sur le climat de 2015 ? Reconnaissez-vous que les investissements dans les nouveaux projets gaziers doivent aussi être arrêtés immédiatement, et pas seulement ceux dans les projets d'extraction de pétrole ou de charbon ?**

#### Réponse du Conseil d'administration :

Les messages de la communauté scientifique constituent un élément très important qui nous pousse à renforcer en permanence la part du critère climatique dans nos décisions. C'est une vraie transformation de l'entreprise qui nous conduit, notamment, à former de manière systématique la totalité de nos collaborateurs à ces enjeux et à revoir une partie importante de nos processus opérationnels.

Le secteur de l'énergie représente moins de 5% des concours à l'économie de BNP Paribas, qui n'en n'est économiquement pas plus dépendant que des autres grands secteurs économiques. Mais en raison de l'importance que joue sa transformation au regard de l'urgence climatique, ainsi que du rôle qu'il joue dans la vie personnelle et professionnelle des citoyens, il mobilise une part plus importante de nos efforts de révision stratégique que tout autre secteur.

Comme mentionné dans la partie 1 Stratégie de transition de notre politique sectorielle pétrole et gaz, nous reconnaissons « la nécessité d'une très forte accélération des investissements dans les énergies bas carbone, indispensable pour permettre le désengagement complet des énergies fossiles et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 », comme mentionné dans le dernier rapport de l'AIE.

Dans cette perspective, BNP Paribas a décidé de réduire massivement son support à l'industrie de l'amont pétrolier et gazier, tout en continuant d'accélérer fortement le financement des énergies bas carbone, essentiellement renouvelables.

BNP Paribas a ainsi décidé :

- **De se désengager rapidement de l'exploration-production en réduisant l'ensemble de ses financements à l'amont pétrolier de 80 % d'ici 2030** par rapport à fin septembre 2022.
- **De ne plus faire aucun financement dédié au développement de nouvelles capacités d'exploration-production gazières.**

Ces décisions complètent celles relatives au charbon (voir nos politiques sectorielles « [industrie minière](#) » et « [production d'électricité à partir du charbon](#) ») pour lequel notre sortie est déjà très avancée et sera définitive à l'horizon 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde.

Ainsi BNP Paribas n'accorde plus désormais aucun financement dédié à des projets d'extraction d'énergies fossiles quels qu'ils soient : charbon, pétrole et gaz conventionnel ou non conventionnel.

Les décisions annoncées les 24 janvier et 11 mai 2023 marquent, quantitativement autant que symboliquement, une étape décisive dans le désengagement du financement de la production pétro-gazière par une grande banque, en l'occurrence la première de l'union européenne. Elles ont eu un impact immédiat et ont déjà entraîné la non-participation de BNP Paribas à de grandes opérations de financement impliquant les banques internationales. Comme l'ont souligné plusieurs ONG internationales, pour être réellement efficaces, il serait déjà nécessaire que ces mesures, constituant une avancée très importante, s'étendent à tout le secteur bancaire.

## 2<sup>ème</sup> question :

D'après le rapport Banking on Climate Chaos 20234, BNP Paribas fait partie des établissements qui ont financé et continué de financer massivement de nouveaux projets pétroliers et gaziers. Elle a par exemple été entre 2016 et 2022 la première au niveau mondial pour le financement du pétrole et du gaz en mer et la première au niveau européen pour le financement de l'expansion des énergies fossiles (exploration, exploitation de nouveaux gisements, développement de nouveaux gazoducs, oléoducs, terminaux méthaniers, etc.).

***Reconnaissez-vous que c'est le cas, et qu'actuellement BNP Paribas continue à soutenir le développement des énergies fossiles à travers des prêts directs, les émissions d'actions et d'obligations, et via la gestion d'actifs notamment pour des tiers ? Si oui, pouvez-vous donner explicitement quels sont les montants qui financent directement ou indirectement l'expansion des énergies fossiles via les différents mécanismes ?***

## Réponse du Conseil d'administration :

**BNP Paribas étant la première banque de l'Union européenne pour la plupart des secteurs économiques, il est logique que sa contribution au secteur de l'énergie soit historiquement élevée. L'essentiel est de savoir comment la banque réoriente ses financements des énergies fossiles vers les énergies bas carbone, un mouvement qui s'est fortement accéléré ces dernières années.**

**En outre, les chiffres publiés dans le rapport Banking on Climate Chaos 2023 font état d'une prétendue hausse des financements de BNP Paribas aux énergies fossiles entre 2021 et 2022, sur la base d'un rapport dans lequel nous avons constaté de nombreuses erreurs et biais méthodologiques, en particulier sur la comptabilisation des crédits.**

- Au moins 5,6 milliards de dollars (28% du total de financement attribué à BNP Paribas pour 2022) nous sont attribués du fait de doubles comptages ou de surestimations, d'allocations globales à BNP Paribas de prêts syndiqués ou de l'intégration de lignes de crédit annulées.
- Et environ 1/4 des flux de financement considérés ne sont pas destinés à des acteurs de l'exploration, production, raffinage et chaîne de valeur étendue du pétrole et gaz.

**BNP Paribas a déjà pivoté majoritairement vers le financement de la production d'énergies bas carbone.** Ainsi, à fin septembre 2022, les **financements** de BNP Paribas à la **production d'énergies bas carbone** représentaient 28,2 milliards d'euros, d'ores et déjà **supérieurs de près de 20 % à ceux à la production d'énergies fossiles** (23,7 milliards d'euros) à la même date.

Par ailleurs, comme le montrent les données précises publiées dans notre Document d'Enregistrement Universel, **notre exposition de crédit sur l'exploration-production de pétrole et de gaz est bien en baisse de 12% entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2022, et de 15% pour l'exploration-production de pétrole.**

### 3<sup>ème</sup> question :

Un récent communiqué de presse de BNP Paribas affirme que sa « trajectoire s'inscrit pleinement dans le scénario de l'Agence Internationale de l'Énergie, y compris dans ses développements les plus récents ». Alors que les nouveaux projets fossiles financés aujourd'hui ne seront rentabilisés que s'ils restent en activité pendant plusieurs décennies, il nous semble que cela est incohérent. Si la BNP fait référence au scénario « Net Zero » de l'IEA, nous pensons que leur affirmation n'est pas exacte. Si la BNP fait allusion au scénario « Announced Pledge Scenario », nous avons deux commentaires : i) ce scénario n'est pas un « développement récent », mais un autre scénario. ii) Ce scénario est un scénario qui nous éloigne de l'accord de Paris car il s'appuie sur les annonces des Etats... qui ne sont pas suffisantes pour respecter l'accord de Paris.

***Pouvez-vous clarifier et commenter ?***

### Réponse du Conseil d'administration :

Nous faisons bien référence au scénario Net Zéro de l'AIE, avec lequel nous sommes alignés.

Nos engagements de réduction des financements à l'amont pétrolier sont tout à fait cohérents avec le scénario NZE du dernier WEO 2022. En effet, celui-ci prévoit une réduction de l'offre d'énergies fossiles de -22% pour le pétrole et de -23% pour le gaz entre 2021 et 2030. Nos engagements, avec -80 % et -30 % d'ici 2030, sont plus ambitieux. Les détails donnés le 11 mai 2023 permettent de comprendre que nos mesures sont d'application immédiate et que seule l'inertie propre à tout portefeuille de crédit explique le fait que 7 ans soient nécessaires pour atteindre l'objectif en totalité.

### 4<sup>ème</sup> question :

***Le volume des engagements de BNP Paribas dans le secteur fossile n'est-il pas incompatible avec son adhésion en 2021 à la Net Zero Banking Alliance (NZBA), un programme lancé par les Nations unies pour inciter les banques à participer à la sortie des énergies fossiles ?***

### Réponse du Conseil d'administration :

La Net-Zero Banking Alliance (NZBA) est un programme lancé en avril 2021 dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI). Les banques qui l'ont rejointe s'engagent à aligner leurs portefeuilles de crédit **avec la trajectoire requise pour financer une économie neutre en carbone à 2050 (soit une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C)**. L'ambition est d'accélérer la mise en œuvre des stratégies de décarbonation tout en fournissant un cadre international au sein duquel opérer la transition écologique du secteur financier.

En rejoignant cette alliance le Groupe BNP Paribas a poursuivi une dynamique engagée de longue date.

En ligne avec les obligations incombant aux membres de NZBA, BNP Paribas a publié ses engagements pour 6 secteurs.

- Pour le pétrole et gaz, production d'électricité et automobile en 2022 (objectifs à 2025). BNP Paribas confirme d'ailleurs être en ligne avec les trajectoires d'alignement de portefeuille annoncées en 2022 pour ces 3 premiers secteurs.
- Pour l'acier, aluminium et le ciment (objectifs à 2030), à l'occasion de la publication de son Rapport Climat 2022 publié en mai 2023.

En outre, BNP Paribas a déjà pivoté majoritairement vers le financement de la production d'énergie bas carbone (voir question 2) et s'est fixé comme objectif d'atteindre 80% d'énergies bas carbone à l'horizon 2030, avec un montant d'au moins 40 milliards d'euros.

Nous allons poursuivre cette démarche en réduisant massivement notre soutien à l'industrie de l'exploration-production pétrolière et gazière (voir question 1).

### **5<sup>ème</sup> question :**

Si nous avons bien compris vos rapports, l'engagement de BNP Paribas à réduire ses encours de financement à l'extraction et la production de pétrole et gaz (de 80 % et 30 % respectivement à horizon 2030), 1) n'empêche pas le maintien de soutiens financiers aux entreprises développant de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles, 2) ne couvre pas les encours concernant les activités de transformation, de stockage, de transport ou de combustion de produits pétro-gaziers, et 3) ne porte que sur les prêts octroyés par BNP Paribas, sans prendre en compte le soutien aux émissions obligataires et la gestion d'actifs.

***Est-ce exact ? ?***

### **Réponse du Conseil d'administration :**

Les montants calculés couvrent bien l'upstream (exploration-production), conformément au scénario NZE qui ne prend pas en compte les montants de capex liés à la transformation, au stockage, au transport ou à la combustion de produits pétro-gaziers.

BNP Paribas fait partie des dix premières banques du monde par son total de bilan. Le crédit joue le rôle central dans son activité de financement des entreprises et constitue donc son levier principal d'intervention. C'est pourquoi, dans sa stratégie de transition, BNP Paribas réoriente de manière toujours plus volontariste et drastique les crédits historiquement attribués aux énergies fossiles vers les énergies bas carbone.

Afin d'atteindre cet objectif, BNP Paribas met en œuvre les actions suivantes, découlant des décisions annoncées les 24 janvier et 11 mai 2023 :

- L'arrêt des financements dédiés au développement de **nouveaux champs pétroliers et gaziers** quelles que soient les modalités de financement (financement de projet, RBL<sup>1</sup>, FPSO<sup>2</sup>) ;
- L'arrêt programmé des financements consentis aux acteurs non diversifiés de l'amont (les indépendants pétroliers) et destinés à soutenir la production (financement corporate ou de type RBL) ;
- La réduction de la part des crédits généralistes attribuables à l'exploration-production pétrolière, ce qui inclut naturellement les crédits aux grandes entreprises du secteur pétrolier.

Ces différents leviers concourent tous à une forte baisse du financement de l'amont pétrolier et contribueront à l'atteinte de notre objectif très exigeant de moins d'un milliard d'euros résiduel à l'horizon 2030.

La participation de BNP Paribas à des émissions obligataires directement liées à des projets pétroliers et gaziers est expressément exclue par nos politiques. En ce qui concerne les obligations « corporate », elles ne font pas l'objet d'un engagement formel comme celui pris en 2023 sur le crédit, mais nous opérons dans le même esprit et nous concentrons sur les émissions obligataires vertes. BNP Paribas est en 2022, et depuis le début de 2023, numéro 1 mondial des émissions obligataires vertes, qui financent les projets de transition des entreprises et des états (19,5 milliards de dollars en 2022 - Source Bloomberg). Atteindre cette position nous a demandé d'importants investissements humains et commerciaux, et c'est naturellement ce sujet qui concentre nos efforts dans l'obligataire.

---

<sup>1</sup> Reserve Based Lending

<sup>2</sup> Floating Production Storage and Offloading: plate-formes flottantes

En ce qui concerne la gestion d'actifs, BNP PAM a publié en novembre 2022 une feuille de route climatique qui précise ses engagements climatiques pour les années à venir :

- BNP PAM a présenté sa méthodologie d'évaluation de l'alignement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.
- BNPP AM également annoncé des objectifs d'alignement de son portefeuille :
  - o En 2030, 60% de ses investissements seront réalisés dans des entreprises qui ont atteint la neutralité carbone, sont alignées avec une trajectoire compatible avec l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 ou sont en cours d'alignement.
  - o En 2040, 100% des investissements corporates couverts par les engagements climatiques de BNPP AM seront réalisés dans des entreprises classées parmi les 3 catégories mentionnées ci-dessus

#### **6<sup>ème</sup> question :**

BNP Paribas a consenti, avec d'autres établissements financiers, à l'émission d'obligations pour de gros acteurs pétro-gaziers (BP, Saudi Aramco, TotalEnergies) pour des montants de plusieurs milliards de dollars.

***Cet argent a-t-il servi au développement de nouveaux projets, et en particulier à financer indirectement la construction de l'oléoduc EACOP en Ouganda et en Tanzanie ? Si votre réponse est négative, comment êtes-vous en mesure de l'assurer ? ?***

#### **Réponse du Conseil d'administration :**

Le projet EACOP sera financé en financement de projet et, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, BNP Paribas n'y participera pas.

Par ailleurs, le Groupe entretient un dialogue renforcé avec l'ensemble de ses clients du secteur du pétrole et du gaz afin de les accompagner vers la transition et une économie neutre en carbone d'ici à 2050.

Enfin, de manière générale, **BNP Paribas soutient et accompagne ceux des acteurs qui sont à même de se diversifier et de financer massivement la transition écologique, et qui sont déjà engagés dans la transition de leur modèle.** Du fait de leurs capacités techniques et financières, ils disposent des leviers nécessaires pour accélérer la transition en développant les énergies renouvelables et d'autres solutions de transformation (électrification, hydrogène vert, gaz vert, bio fuels, etc.). Bien entendu, nous nous assurerons année après année que l'effort de transition de ces acteurs est effectif et s'accélère. Nos politiques présentées les 24 janvier et 11 mai dernier prévoient explicitement l'examen de ces plans de transition.

#### **7<sup>ème</sup> question :**

BNP Paribas a récemment déclaré au journal Le Monde qu'elle cesserait « dès maintenant » de financer même indirectement, l'ouverture de nouvelles infrastructures d'exploitation de gisements d'énergies fossiles. Pourtant, le rapport RSE annuel du groupe soumis à cette Assemblée générale ne mentionne pas cette ambition : on y trouve uniquement une courte mention concernant le seul secteur pétrolier.

***Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements à ce sujet, et en particulier confirmer si cette annonce est exacte, si elle inclut bien toutes les énergies fossiles, si elle se traduit par exemple par l'arrêt du financement de toute entreprise n'arrêtant pas ses projets pétro-gaziers, et si elle inclut tous les mécanismes de financement indirect tels que le soutien à l'émission d'actions et d'obligations, ou leur détention ?***

#### **Réponse du Conseil d'administration :**

Le passage du Monde auquel vous faites référence combine plusieurs éléments communiqués de manière éparse. Nous confirmons néanmoins que nous ne finançons plus aucun projet relatif à la mise en service de nouvelles réserves fossiles, que ce soit par le crédit ou par des instruments de marché, et que nos objectifs de réduction des encours de crédit englobent tous les aspects de l'amont pétrolier et gazier.

Notre engagement est également exprimé dans un document auquel vous faites référence dans votre question, qui n'est pas notre rapport RSE mais bien le [Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2022](#) de BNP Paribas (chapitre 7, page 644 « *En janvier 2023, cette ambition a été renforcée et BNP Paribas s'est donné un objectif de réduction à moins de 1 milliard d'euros de l'exposition de crédit à l'exploration et à la production de pétrole à horizon 2030, soit une baisse de plus de 80 % par rapport à l'exposition actuelle de 5 milliards d'euros à fin septembre 2022. Cette réduction sera poursuivie via l'arrêt des financements indirects ainsi que du financement des activités spécialisées et associées à ce secteur.* »).

Le sujet du secteur pétrolier était également largement abordé dans notre premier [Rapport d'Analyse et d'Alignement pour le Climat](#) (publié en mai 2022) ainsi que dans notre [rapport TCFD 2021](#) (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures).

Nos derniers engagements, qui concernent les financements aux énergies (voir nos réponses aux questions 1, 2 et 5) ont été transcrits et détaillés dans notre politique sectorielle « [pétrole et gaz](#) », qui s'applique à l'ensemble du Groupe et ses filiales, et dont la dernière mise à jour date du 11 mai 2023.

### **8<sup>ème</sup> question :**

Le méthane est souvent présenté par les entreprises pétro-gazières comme une énergie de transition, et plutôt vertueuse, car ses émissions sont censées être inférieures de moitié à celle du charbon par unité d'énergie produite. Or, de nombreuses études scientifiques récentes montrent qu'il n'en est rien, en raison des fuites de méthane aux différentes étapes du cycle de vie du méthane (extraction, compression/liquéfaction, transport, utilisation, etc.). Un taux de fuite de 2,7% est suffisant pour annuler l'avantage du méthane sur le charbon. Or, les taux de fuite observés sont de cet ordre de grandeur ; ils sont plus élevés dans le cas du LNG (liquified natural gas) que dans le cas du transport classique. Or la croissance du LNG au niveau mondial est forte.

***Avez-vous connaissance de ces travaux scientifiques et comment peuvent-ils être compatibles avec votre positionnement actuel sur le gaz ? Avez-vous financé directement ou indirectement des infrastructures liées au LNG ? Comptez-vous arrêter de financer directement ou indirectement le secteur du gaz, et en particulier le LNG ?***

### **Réponse du Conseil d'administration :**

La politique pétrole et gaz de BNP Paribas encadre les activités à la fois sur l'amont de la production et le transport de gaz.

- BNP Paribas ne finance plus les acteurs spécialisés du gaz non conventionnel depuis 2017 ;
- En ce qui concerne l'exploration-production gazière, BNP Paribas exclut tous les financements dédiés au développement de nouvelles capacités. Le montant de financements à l'exploration-production gazière sera réduit de plus de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à fin septembre 2022 ;
- Par ailleurs tous les clients de ce secteur sont évalués sur leur bilan environnemental, social, de santé et de sécurité, et plus spécifiquement sur leur politique encadrant ou limitant la pratique du torchage ou du dégazage.

Au-delà de cet engagement clé sur l'amont de la chaîne de valeur, BNP Paribas ne fournit aucun produit ou service financier ou n'investit dans des sociétés du secteur de l'énergie qui détiennent directement ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par un volume important de pétrole et de gaz non conventionnels. Le Groupe peut néanmoins contribuer au financement de centrales thermiques de nouvelle génération à bas taux d'émission ainsi que, le cas échéant, d'infrastructures nécessaires à la sécurité d'approvisionnement (terminaux gaziers, flotte de transport de gaz...), afin de tenir compte des facteurs géopolitiques actuels

Par ailleurs, il est important de rappeler que nous intégrons bien les émissions de méthane dans les cibles d'alignement qui ont été fixées pour le secteur pétrole et gaz (voir page 30, [Rapport d'Analyse et d'Alignement pour le Climat publié en 2022](#)). A ce titre nous confirmons être en ligne avec les trajectoires annoncées en 2022.

### 9<sup>ème</sup> question :

Le groupe BNP Paribas est non seulement un financeur majeur de TotalEnergies, mais aussi un actionnaire de l'entreprise via sa branche BNP Paribas Asset Management. Par ailleurs, le président de BNP Paribas M. Jean Lemierre siège au Conseil d'administration de TotalEnergies. Or, TotalEnergies est l'entreprise pétrolière qui a approuvé le plus de nouveaux projets pétroliers et gaziers en 2022 au monde, et dont la stratégie climat a été analysée et très vivement critiquée par les experts du GIEC (dont plusieurs parmi les auteurs de cette question).

***Continuerez-vous à financer et à investir dans une entreprise telle que TotalEnergies, dont la stratégie est incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris ? Continuerez-vous à siéger au Conseil d'administration de cette même entreprise ? Soutenez-vous le plan climat de cette entreprise qui sera présenté lors de son Assemblée générale le 26 mai prochain ?***

### Réponse du Conseil d'administration :

L'ambition de BNP Paribas est d'accompagner tous ses clients y compris les grands énergéticiens dans leur transition et de les aider à décarboner leurs activités plutôt que de les quitter.

**Ainsi, BNP Paribas soutient les énergéticiens qui sont à même de se diversifier et de financer massivement la transition écologique, et qui sont déjà engagés dans la transition de leur modèle.**

Ces acteurs, du fait de leurs capacités techniques et financières, disposent des leviers nécessaires pour accélérer la transition en développant les énergies renouvelables et bas carbone et d'autres solutions de transformation (électrification, hydrogène vert, gaz vert, bio fuels, etc.).

Nous portons donc une attention particulière à l'allocation de leurs capacités d'investissement vers le développement d'énergies renouvelables et d'autres solutions de transformation (électrification, hydrogène vert, etc.).

Le Groupe entretient un dialogue renforcé avec l'ensemble de ses clients « entreprises » afin de les accompagner vers la transition et une économie neutre en carbone d'ici à 2050. Ainsi, le développement de projets pétroliers et gaziers font partie du dialogue entretenu avec TotalEnergies, tout comme la mise en œuvre de leurs engagements de décarbonation notamment à l'horizon 2030.

Enfin, BNP Paribas Asset Management ne communique jamais ses intentions de vote avant les assemblées générales.

En ce qui concerne plus spécifiquement vos questions portant sur la partie investissement :

- La feuille de route publiée par BNP PAM en novembre 2022 précise la méthodologie d'évaluation de l'alignement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises avec l'objectifs d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 et les objectifs d'alignement de son portefeuille (voir également question 5).
- Lors de la prochaine AG de TotalEnergies les investisseurs ne sont pas amenés à se prononcer sur le plan climat de la société mais sur son rapport climat. A ce sujet, nous vous rappelons que BNP Paribas AM ne communique pas ses intentions de vote en amont des Assemblées Générales.